

Protocole de prise en charge et traitement des situations de harcèlement : Circonscription d'Annonay

Équipe ressource :
 - Véronique FERNANDEZ CPC
 - Céline SOURIMANT CPC
 - Katia VALLON AESH référente
 - Christine COGNET Maitresse E
 - Isabelle HALTER Coordo REP

Famille

Le directeur informe la famille des actions réalisées et régule. Il procède aux entretiens avec les parents de la cible et informe du traitement de la situation.

Directeur

**Numéro d'écoute
3020/3018 ->
réfèrent harcèlement
départemental**

tient informé signale

IEN

Famille

tient informé signale

**Autres (mail, appel
téléphonique,
courrier ...)**

tient informé signale

informe informe

- Aide à la mise en place des entretiens avec la cible et les intimidateurs présumés et témoins.
 - Suivi et communication.
 - Régulation.

**Équipe ressource de
circonscription**

Accompagnement dans la mise en œuvre du protocole et du suivi des entretiens (cf. annexe n°1)

et /ou

et /ou

**Information à la cellule
académique de la situation.**

En cas de danger et/ou de risques pour la cible et les intimidateurs :
 - Information préoccupante.
 - Signalement au procureur.

L'accompagnement a permis de résoudre la situation.

**Restons
vigilants**

- Mise en place du suivi dans le temps de l'élève cible, de la famille et des intimidateurs présumés.
 - Régulation et retour d'expérience avec l'équipe ressource.
 - Avenant éventuel au plan de prévention.